

Décision

Générale

colonial

Décision n° 381 accordant une permission de quinze jours à M. Rabier

n° 381

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1948

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la rés française des Somalis ei dépendances, Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vule contrat en date du 20 mars 1947 engageant M. Rabier (Marcel) en qualité de surveillant de travaux, notamment en son article 5

Vula demande en date du 6 avril 1948 de l'intéressé

Vul'avis favorable du chef au service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Une permission d absence de quinze jours, pour en jouir à Djibouti, est accordée à M, Rabier (Marcel), surveillant de travaux contractuel en service aux travaux publics,

Art .2

— La présente décision, qu Laura effet pour comp er du 1er mai 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur,P.-H. SIRIEX.